

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation des Pays de la Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Vendée
110 rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
vendee@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-vous sur     



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2 rue de l'Eglise
79510 Coulon
05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr
pnr.parc-marais-poitevin.fr

Suivez-vous sur  

NOS PARTENAIRES

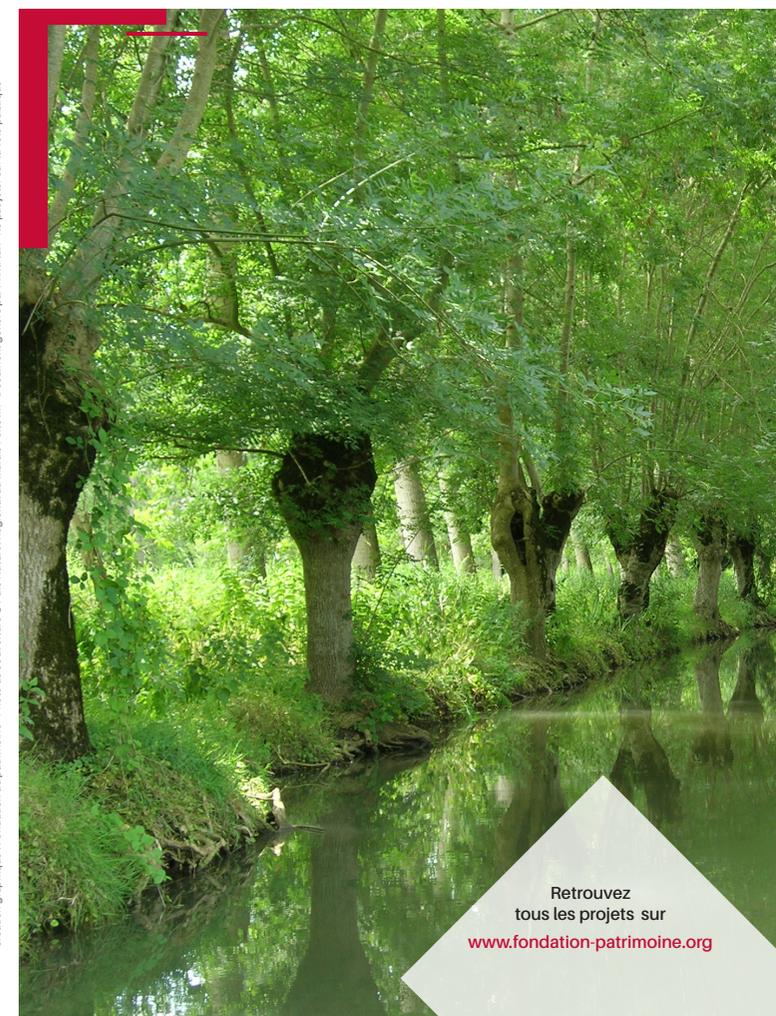


► Je donne !

POUR LA REPLANTATION DES

Arbres têtards du Marais poitevin

Charente-Maritime / Deux-Sèvres / Vendée



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Parc Naturel Régional du Marais Poitevin - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

Amoureux du Marais poitevin, habitants ou visiteurs, vous appréciez l'alliance de l'eau et du végétal, la fameuse « cathédrale de verdure » ? Aidez-nous à replanter les alignements d'arbres, piliers de ce patrimoine paysager, aujourd'hui menacé !

LE PAYSAGE MARAÎCHIN, HÉRITAGE DE PLUS DE DEUX SIÈCLES

Le Marais poitevin est situé au point de rencontre des départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée. A l'est, le Marais mouillé reçoit les eaux de crue. Au 19ème siècle, les hommes ont creusé ici plus de 2 100 km de voies d'eau et planté en bordure près de 400 000 frênes, taillés en têtard pour le bois de chauffage. En 2003, ce majestueux labyrinthe de verdure et de canaux a été classé au nom de l'intérêt général par l'Etat pour son paysage exceptionnel sur 18 620 ha, puis labellisé Grand Site de France en 2010.

L'ARBRE-ROI FRAGILISÉ

Le vieillissement et la chararose, maladie causée par un champignon, font mourir les frênes depuis 2016 dans le Marais mouillé. Puisque aucun traitement n'est possible, le Parc naturel régional du Marais poitevin anticipe la disparition lente mais inéluctable de ces arbres emblématiques.

Pour un don de 50 euros = 2 arbres plantés

INVENTONS ENSEMBLE LE PAYSAGE DU 22ÈME SIÈCLE

Grâce à l'opération « Plantons les arbres têtards de demain », le Parc accompagne les propriétaires pour diversifier les essences d'arbres : chênes pédonculés, peupliers noirs, ormes et érables champêtres, saules blancs et charmes formeront les futurs arbres têtards. Contribuez, vous aussi, à ce défi collectif pour le paysage de demain !

UN MARAIS ENGAGÉ ET PARTAGÉ

Par votre participation, vous donnez pour plus de plants et d'emploi en insertion pour celles et ceux qui les plantent. Depuis 2017, 50 chantiers ont permis de restaurer plus de 30 km d'alignement d'arbres. Grâce à vous, les plantations se poursuivront et la transition d'un paysage à l'autre se fera en douceur !

Votre cœur bat pour le Marais, alors soyez fier d'être un des bienfaiteurs de ce paysage remarquable. Et venez constater les résultats de votre don en organisant votre prochaine immersion à pied, à vélo ou en barque dans le Marais poitevin sur www.parc-marais-poitevin.fr

Montant des travaux	130 000 € (Tranche 1)
Objectif de collecte	70 000 € sur 5 ans
Début des travaux	2020 - 2025

© Parc naturel régional du Marais poitevin / Pascal Baudry



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la replantation des

Arbres têtards du Marais poitevin

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/55624

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Arbres têtards du Marais poitevin

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre